



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1465

Approbation d'une convention cadre de collaboration scientifique entre la Ville de Lyon-  
Service archéologique municipal et l'UMR 5600

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1465 - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE DE COLLABORATION SCIENTIFIQUE ENTRE LA VILLE DE LYON-SERVICE ARCHEOLOGIQUE MUNICIPAL ET L'UMR 5600 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'UMR 5600 (Unité mixte de Recherche) « Environnement, Ville et Société » est un laboratoire qui traite des modalités par lesquelles les sociétés contemporaines, fortement urbanisées, constituent, instituent et utilisent leurs environnements. Parmi les composantes de ce laboratoire, on compte en particulier le CNRS, les Universités Lyon 2 et Lyon 3, l'Ecole Normale Supérieure de Lyon (ENS Lyon), l'université Jean Monnet de Saint Etienne, l'Ecole nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne.

L'UMR 5600 dispose en particulier en son sein des Plateformes « Observation et Mesure des Environnements Actuels et Anciens » et « Imagerie et Systèmes d'Information Géographique », dont les compétences rejoignent les problématiques archéologiques et géo-archéologiques.

Il existe, depuis plusieurs années, des relations privilégiées entre le Service archéologique de la Ville de Lyon (SAVL) et ce laboratoire dans ces domaines de recherche, qu'ils ont souhaité aujourd'hui institutionnaliser et pérenniser, au regard des axes respectifs de politique de développement de la recherche en géographie environnementale pour l'UMR 5600 et en archéologie locale pour le SAVL.

Le SAVL est en particulier engagé dans la constitution d'un pôle de ressources paléo-environnementales sur l'archéologie lyonnaise et souhaite dans ce domaine bénéficier de collaborations avec l'UMR 5600.

Le SAVL souhaite également permettre à ses agents impliqués dans cette collaboration de bénéficier de la qualité de membre associé du laboratoire UMR 5600, ce qui leur permettra de s'intégrer aux activités scientifiques de l'Unité et de pouvoir dégager de ce fait un temps consacré à la recherche.

La convention, jointe au rapport, formalise le cadre général des relations et les modalités de collaboration scientifique entre le SAVL et l'UMR 5600. Dans ce cadre, le SAVL et l'UMR 5600 conviennent de collaborer dans les domaines suivants :

- interventions, prélèvement et étude analyses en lien avec les chantiers archéologiques dans l'agglomération lyonnaise ;
- réponse à des appels à projets de recherche.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

**DELIBERE**

1- La convention cadre de collaboration scientifique susvisée, établie entre la Ville de Lyon – Service archéologique et l'UMR 5600, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN